



Genève, le 1<sup>er</sup> février 2018  
Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse conjoint du département genevois de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA), de l'Office fédéral des transports (OFT), du département vaudois des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) et de la Région Auvergne Rhône-Alpes (AURA)**

La Confédération, Genève, Vaud et la Région Auvergne-Rhône- Alpes signent une lettre d'intention relative au Léman Express

**Le futur réseau ferroviaire franco-suisse Léman Express, à cheval sur les cantons de Vaud et Genève et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, est le plus grand projet transfrontalier de transports en commun du quotidien en Europe. Fin 2019, il facilitera la mobilité des habitants du Grand Genève en leur proposant une alternative à l'usage de la voiture. Afin que les usagers du Léman Express des deux côtés de la frontière bénéficient durablement d'une offre efficiente et de qualité, les collectivités publiques suisses et françaises responsables de la commande et du financement de cette offre (autorités organisatrices) ont inscrit leur vision commune de la gestion du périmètre concerné dans une lettre d'intention signée le 1er février 2018 à Genève.**

Côté suisse, la lettre d'intention a été signée par la présidente du Conseil d'Etat vaudois et responsable des transports, Mme Nuria Gorrite, par le conseiller d'Etat genevois chargé du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, M. Luc Barthassat et, pour la Confédération, par le directeur suppléant de l'Office fédéral des transports, M. Pierre-André Meyrat. Le président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, M. Laurent Wauquiez, était représenté par M. Etienne Blanc, premier vice-président du Conseil régional, et par Mme Martine Guibert, vice-présidente déléguée aux transports.

La nature binationale du Léman Express pose certains défis dans les domaines de la technique ferroviaire et de l'exploitation, mais également au niveau juridique, institutionnel et des mécanismes financiers. Il s'agit donc de créer des outils appropriés pour y répondre. La lettre d'intention signée par les autorités politiques est ainsi un élément-clé pour éviter un effet-frontière préjudiciable au développement de la région franco-valdo-genevoise. Par ce document, les quatre partenaires ont l'ambition de créer d'ici 2023 une autorité organisatrice unique. Celle-ci devrait avoir comme interlocuteur une seule entreprise exploitante, encore à définir par les CFF et la SNCF.

En tant qu'entité de planification, de commande, de subventionnement et de contrôle de l'offre de transport du Léman Express, l'autorité organisatrice unique aura pour mission de s'assurer que l'exploitant unique fournit des prestations de qualité élevées et pérennes. Elle devra veiller à la maîtrise des coûts, à la rentabilité et à la coordination avec l'ensemble des acteurs de transport impliqués. La lettre d'intention est un document qui guidera la suite des réflexions et donne de la transparence sur les intentions des pouvoirs publics vis-à-vis des entreprises

---

ferroviaires CFF et SNCF.

## L'essentiel sur le Léman Express

Le réseau franco-suisse Léman Express desservira un bassin de population de plus d'un million d'habitants, reliant 45 gares sur 230 kilomètres de lignes. L'offre du Léman Express sera introduite progressivement. La première étape sera lancée le 11 juin 2018 : à partir de cette date, les usagers bénéficieront les jours ouvrables d'un train tous les quarts d'heure entre les gares de Coppet (VD) et Lancy-Pont-Rouge (GE).

La mise en service intégrale du Léman Express sur l'ensemble du réseau transfrontalier concerné est prévue fin 2019, une fois que les aménagements de l'infrastructure ferroviaire en cours sur le tronçon Genève Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse (projets CEVA Suisse et France) seront achevés.

Pour tout complément d'information:

- **Office fédéral des transports** : service de presse, T +41 58 462 36 43, [presse@bav.admin.ch](mailto:presse@bav.admin.ch)
- **République et canton de Genève** : M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat chargé du DETA, par l'intermédiaire de M. Thomas Putallaz, secrétaire général adjoint, T +41 79 417 09 69
- **Canton de Vaud** : Mme Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, cheffe du DIRH, T +41 21 316 70 01
- **Région Auvergne-Rhône-Alpes** : service de presse, T +33 4 26 73 40 15